

Direction des statistiques démographiques et sociales

Unité des Etudes Démographiques et Sociales

Division Enquêtes et Etudes Démographiques

NOTE

Dossier suivi par :
Aude Lapinte
Tél. : 01 41 17 55 03
Mél : [-DG75-F170](mailto:DG75-F170)

Paris, le 26 mai 2014
N° 0992/ DG75-F170 /

Objet : Les enfants et les structures familiales: comparaison entre l'EFL et l'enquête annuelle de Recensement

Objectif :

L'objectif de cette note est de comparer les structures familiales dans lesquelles vivent des enfants mineurs dans l'enquête famille et logements (EFL 2011) et l'enquête annuelle de recensement (EAR 2011) à laquelle elle a été associée, en raisonnant à « approche comparable ».

Ce faisant, cette note vise aussi à expliciter les différences de concepts ou de champ entre les deux sources à l'attention des utilisateurs, ainsi que l'origine de ces différences ou la manière dont on peut les contrôler.

Synthèse des résultats :

Globalement la convergence entre l'EFL et l'EAR 2011 est très bonne.

Sur le champ commun des mineurs nés avant 2011 et à concepts comparables¹, l'EAR compte un peu moins d'enfants mineurs (au sens de l'Analyse « Ménages-Familles », AMF) que l'EFL (13 580 000 contre 13 640 000 soit -0,4 %). Les écarts selon les configurations familiales (au sens de l'AMF) dans lesquelles vivent les enfants sont un peu plus marqués. L'EAR compte ainsi 140 000 enfants vivant avec un couple parental de moins que l'EFL mais 90 000 enfants vivant en famille monoparentale en plus. Ainsi, L'EAR compte 2 540 000 enfants vivant en famille monoparentale (18,7 % des enfants) contre 2 460 000 dans l'EFL (18,0 %).

Un rapprochement des deux sources au niveau individuel permet de décomposer le surcroît d'enfants en familles monoparentales dans l'EAR en deux effets :

- Certains enfants mineurs ne sont présents ou repérés comme tels que dans une seule des deux sources. Le solde des enfants présents dans une seule source vivant en famille monoparentale est de +10 000 mineurs dans l'EAR par rapport à l'EFL : 60 000 enfants présents et mineurs dans l'EAR et absents ou considérés comme majeurs dans l'EFL auxquels se soustraient 50 000 enfants présents et mineurs dans l'EFL et absents, majeurs ou non considérés comme des enfants dans l'EAR.
- On dénombre +80 000 enfants mineurs présents dans les deux sources mais classés dans des types de famille différents. Près de la moitié de cet écart s'explique par une

¹ A définition d' « enfant », au sens de l'analyse « ménages-famille », comparable (célibataire vivant dans le ménage avec au moins un de ses parents, mais sans conjoint et sans enfant propre.

erreur sur le sexe d'un des parents dans l'EAR : les deux adultes de la famille étant, à tort, codés de même sexe, ne sont alors pas considérés comme formant un couple par l'AMF ; les enfants sont rattachés à un seul de leurs parents et classés en famille monoparentale dans l'EAR.

L'autre moitié trouve des explications plus diverses :

- Près d'un tiers (soit 1/6^{ème} du total) sont des enfants vivant dans un ménage composée uniquement d'une famille (sans personne isolée) où un seul parent, se déclarant en couple, a rempli un BI. Soit l'autre parent a oublié de remplir un BI, soit il n'habite effectivement pas dans le logement, même si l'adulte présent déclare, lui, « vivre en couple ».
- Dans plus d'un tiers de cas, les enfants vivent dans un ménage avec une ou plusieurs personnes isolées hors famille où les liens familiaux ont été construits en s'appuyant sur la lecture « manuelle » des liens de parenté renseignés dans la liste des habitants permanents du logement (liste A) ; ce codage manuel a abusivement considéré des liens de couple, pourtant clairement renseignés, comme un lien « ami » conduisant ainsi à considérer une famille monoparentale et un isolé, à tort.
- On trouve aussi des enfants vivant, d'après l'EAR, dans un ménage avec une ou plusieurs personnes isolées hors famille dans lequel aucune ou une seule personne se déclare en couple, tandis que dans l'EFL l'adulte répondant a déclaré être en couple cohabitant. S'il n'y a pas deux personnes en couple dans l'EAR, l'AMF a rattaché les enfants à l'un des adultes, conduisant ainsi à une famille monoparentale.
- Quelques enfants vivent dans un ménage où cohabitent deux familles, au sens de l'EAR. Il s'agit généralement de familles multi-générationnelles. Les cas de divergence apparaissent quand les enfants ne sont alors pas attribués à leur(s) parent(s) réels.

L'EFL, si elle est associée à l'enquête annuelle du recensement (EAR) 2011, a ses questions propres pour identifier les enfants de la personne interrogée. Les liens de filiation sont a priori plus solides dans l'EFL que dans l'EAR. Ils sont ainsi plus précis puisqu'on est en mesure de distinguer les beaux-enfants des enfants, notamment car l'ensemble de la structure familiale est décrite par une même personne sur un questionnaire unique, tandis que les liens sont reconstitués dans le recensement à partir de questionnaires différents et d'informations sur les individus plus que sur leurs liens. Ainsi, dans le recensement, les structures familiales ne peuvent être reconstituées de manière satisfaisante quand un des bulletins individuels (BI) est manquant et les erreurs sur les variables servant à la construction des liens (sexe, âge, ...) se répercutent sur ces derniers. Plus largement, l'EFL a bénéficié de traitements spécifiques visant à assurer un meilleur degré de qualité des informations.

L'objectif de cette note est de comparer les estimations EFL et EAR (sur le champ des ménages concernés par l'EFL) des structures familiales avec enfants de moins de 18 ans et des nombres d'enfants y vivant. Néanmoins, pour la construction de la typologie des familles, tous les enfants, sans limite d'âge, sont pris en compte.

Cette comparaison est effectuée d'abord au niveau de dénombremments macro sans distinguer entre familles recomposées et familles « traditionnelles » (l'EAR ne permettant pas cette distinction). Pour mieux comprendre les différences, une comparaison des deux sources au niveau micro est ensuite réalisée.

Les comparaisons entre les sources sont faites à concepts comparables.

I. Principes généraux du recensement, traitements réalisés dans le cadre de l'EFL et choix complémentaires retenus dans cette note

Les travaux menés dans cette note s'intéressent aux « enfants d'une famille » au sens de l'analyse « ménages-famille » et plus particulièrement à ceux d'entre eux qui sont mineurs. Un enfant, au sens de l'AMF dans le recensement français, correspond à la définition



suivante² : « personne vivant au sein du même ménage (au sens du recensement) que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage ».

Il s'agit donc d'identifier clairement, au sein de chaque famille, quels sont les mineurs pouvant être effectivement considérés comme des enfants et ceux qui vivent principalement dans le ménage.

I.1 Analyse ménages - familles (AMF) dans le recensement

L'analyse ménages - familles (AMF) désigne, dans l'EAR, l'ensemble des opérations permettant d'identifier, parmi les personnes qui partagent habituellement un même logement (ménage), celles qui constituent un noyau familial. Ces traitements sont réalisés automatiquement grâce à des algorithmes mais, dans les cas complexes, ils requièrent une intervention humaine.

La détermination des liens familiaux existant entre les personnes d'un ménage utilise, dans un premier temps, des variables simples : l'âge, le sexe, la situation matrimoniale légale des personnes de ce ménage. L'analyse de ces informations permet le plus souvent de déterminer la structure familiale du ménage. Dans un second temps, lorsque le ménage est complexe ou lorsque ces premières variables s'avèrent incohérentes entre elles, on utilise les liens de parenté décrits dans la feuille de logement du recensement. La première phase de traitement est réalisée de façon automatique grâce à des algorithmes. La seconde nécessite une intervention humaine, le « codage manuel ».

L'AMF dans le recensement repose sur un certain nombre de choix, notamment :

- Pour des raisons historiques (continuité des séries), deux personnes de même sexe ne peuvent constituer un couple. Ce choix évite de considérer à tort des colocataires de même sexe comme un couple.
- Si, dans un logement, vivent deux adultes avec enfants qui ne se déclarent pas tous les deux en couple mais sont tous les deux mariés, l'AMF les remet en couple et les enfants du logement vivent dans une famille « couple avec enfants ». En revanche, si ces deux adultes (dont au moins un ne se déclare pas en couple) ne sont pas mariés, le recours au codage manuel, même si les éléments sur lesquels il s'appuie ne sont pas équivoques, ne conduit pas toujours à les considérer comme un couple. On est alors en présence d'un parent de famille monoparentale et d'un adulte hors famille. Les enfants vivent en famille monoparentale bien qu'étant, dans un certain nombre de cas, sous le même toit que leurs deux parents.

La famille et l'enfant dans les recommandations internationales pour les recensements

De manière générale, les définitions et concepts retenus dans le cadre du recensement découlent des recommandations pour les recensements de l'Onu, de l'Unecé et des règlements européens sur le sujet (qui s'appuient dessus).

Dans le cadre des statistiques de base issues d'un recensement, les recommandations internationales concernant les structures familiales amènent à se placer dans le double cadre suivant :

- **les familles sont définies à l'intérieur du ménage.** D'après les recommandations de l'ONU sur les recensements : « *La famille à l'intérieur du ménage est définie comme étant composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage* ». Les personnes appartenant au ménage sont celles qui y vivent la moitié du temps ou plus ou qui sont dans certaines situations particulières. Cette définition

² Les analyses « ménages-famille » des recensements sont des analyses usuelles pour les recensements, voir notamment *Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, préparé en collaboration avec Eurostat) visant à étudier la composition familiale au sein d'un ménage, et plus particulièrement les structures familiales susceptibles d'accueillir des enfants (couple sans ou avec enfant, famille monoparentale).



des contours des ménages vise à éviter les doubles comptes. Elle renseigne sur la situation en général la plus fréquemment vécue au quotidien.

- le concept de famille recommandé pour les statistiques de base à partir du recensement est celui de la **famille nucléaire** (voir les recommandations de l'ONU) :

« Le degré de parenté choisi pour délimiter la famille [...] dépend de l'utilisation que l'on compte faire des données recueillies, et il n'est donc pas possible d'en donner de définition applicable à l'échelle mondiale. » « La composition du ménage et de la famille peut être examinée sous différents angles mais, aux fins du recensement, il est recommandé de donner la primauté à la famille nucléaire. » Cette famille nucléaire est définie par ces mêmes recommandations ainsi :

« La famille nucléaire (toujours composée de personnes vivant dans le même ménage) peut être de l'un ou l'autre des types ci-après :

a) couple marié sans enfant;

b) couple marié avec un ou plusieurs enfants non mariés;

c) père avec un ou plusieurs enfants non mariés;

d) mère avec un ou plusieurs enfants non mariés.

Les couples vivant en union libre peuvent le cas échéant être considérés comme formant une famille nucléaire. »

« La famille nucléaire telle qu'elle vient d'être définie limite les relations entre les enfants et les adultes aux relations de parenté directe (relations du premier degré), autrement dit les relations entre parents et enfants. »

C'est cette approche qui est retenue dans le cadre du règlement européen sur les recensements, qui permettra les comparaisons entre pays.

Dans l'EAR, est enfant l'individu dont le « mode de cohabitation » est codé MOCO=11 (enfant d'un couple) ou 12 (enfant d'une famille monoparentale).

Tableau 1 : Répartition des enfants mineurs dans l'EAR par mode de cohabitation:

Mode de cohabitation (MOCO)	Ensemble des enfants mineurs		Hors ceux nés début 2011	
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)
11 : enfant d'un couple	11 080 000	81,4	11 040 000	81,3
12 : enfant d'une famille monoparentale	2 540 000	18,6	2 540 000	18,7
Ensemble	13 620 000	100,0	13 580 000	100,0

Champ : ensemble des individus mineurs enfants dans l'EAR, c'est-à-dire des mineurs tels que MOCO=11 ou 12. Individus du sous-échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL (pondération de l'EFL, cf. partie II).

Note : les enfants nés début 2011 mais après la date de collecte de l'EAR ne sont pas dans l'EAR mais peuvent être dans l'EFL. On ne connaît pas le jour et le mois de naissance des enfants EFL, d'où une comparaison excluant l'ensemble des enfants nés début 2011.

I.2 Rappel sur les traitements réalisés dans le cadre de l'EFL

L'EFL a été associée à un sous échantillon de l'EAR 2011. Elle ne concerne que les adultes. Selon les zones géographiques, les questionnaires étaient distribués uniquement aux hommes ou uniquement aux femmes du ménage.

Les travaux de comparaison menés ici portent sur les enfants ayant moins de 18 ans (nés en 1993 ou après). Pour ces derniers, qui ne sont jamais directement enquêtés, les seules



informations disponibles dans l'EFL proviennent du questionnaire d'un de leur (beau-)parent. Exclure les enfants de 18 ans ou plus permet de s'appuyer sur des informations homogènes quel que soit l'âge de l'enfant³.

Les données de l'EFL ont pour un certain nombre d'entre elles été apurées en s'appuyant sur les informations issues de l'EAR. Pour l'apurement le principe de cohérence interne à l'EFL a été privilégié et lorsque les informations EFL n'ont pas suffi à lever les incertitudes, la cohérence avec le RP a été retenue comme principe de décision (afin de ne pas générer de divergences entre EFL et RP en l'absence de bonnes raisons de le faire). Notamment, lorsque les compteurs d'enfants présents dans le logement⁴ étaient supérieurs au nombre de lignes d'enfants déclarés dans le tableau T13 répertoriant les enfants de l'enquêté ou de son conjoint présents au moins une partie du temps dans le logement, les individus identifiés comme enfants dans l'EAR ont été intégrés pour compléter les lacunes du tableau. Cette « intégration » a été faite aussi dans le cas de non-réponse aux données sur les enfants (compteurs + lignes du tableau) dans le cas où les enfants identifiés dans l'EAR vivent dans des ménages simples (s'ils sont dans des ménages complexes, on ne peut les relier de façon certaine à un adulte en particulier) (pour plus de détails voir note n°714 Apurements et imputations dans l'Enquête famille et logements 2011 - version du 09 avril 2014).

L'EFL, par construction, ne permet de tenir compte pour la définition des types de famille que des enfants vivant avec au moins un (beau-)parent.

I.3 La détermination des personnes vivant principalement dans le logement

Conformément aux choix retenus dans le recensement lui-même qui visent à éviter les doubles comptes, chaque personne est recensée (et prise en compte) dans son logement principal. Ainsi, il faut s'assurer qu'un enfant est compté une unique fois, même s'il partage son temps entre plusieurs résidences.

C'est pourquoi, seuls les enfants apparaissant dans le tableau T13 de l'EFL c'est-à-dire vivant (même une partie du temps seulement) avec l'un de leur (beau-)parent peuvent être pris en compte pour la comparaison avec l'EAR. Les informations sur le temps de présence dans le logement permettent en plus de filtrer les enfants à retenir pour ne pas les compter plusieurs fois.

Si la définition des enfants retenue dans l'EFL et la construction de la typologie des familles retenues pour la comparaison s'appuient fortement sur la logique du recensement, on note néanmoins une petite différence entre l'EAR et l'EFL. Elle concerne la manière de définir qui vit dans le logement. Le RP s'appuie sur des règles précises : sont comptées dans le logement, les personnes qui y passent la plus grande partie de leur temps, avec des traitements spécifiques pour les conjoints absents pour raisons professionnelles, les étudiants majeurs, les élèves,... Ainsi, lorsque l'un des parents ne vit pas la semaine dans le logement de son conjoint et de ses enfants pour raisons professionnelles, il est, dans le RP, rattaché au logement de sa famille qui est alors une famille de type « couple avec enfants » et non monoparentale. Dans l'EFL, c'est l'appréciation de la personne qui répond qui compte pour déterminer si le conjoint ou les enfants⁵ vivent ou non dans le logement. Dans le cas du conjoint qui ne vit dans le logement que le week-end après sa semaine de travail, le répondant EFL pourra estimer, au vu de sa situation au quotidien, que son conjoint vit dans un autre logement.

Les enfants nés début 2011 après la date du début de collecte ne sont pas présents dans l'EAR⁶, contrairement à l'EFL⁷. En tout, 60 000 enfants nés en 2011 apparaissent dans l'EFL,

³ Pour les enfants majeurs, certains ont pu également répondre à l'enquête, ce qui poserait la question de la prise en compte de leurs réponses.

⁴ e11nb_enf et e12nb_enf_c

⁵ pour les enfants, ce décalage n'est pas un problème puisque la prise en compte dans le champ de ceux qui ont un bulletin individuel dans le recensement réintègre ceux qui n'ont pas e13tpsigt=1.

⁶ Le Recensement concerne les personnes résidant en France à sa date de référence (début de la collecte). Les traitements du recensement suppriment les enfants nés postérieurement à cette date qui auraient été recensés.



contre 39 000 dans l'EAR. Les 21 000 de plus dans l'EFL correspondent à ceux nés entre la date de référence du recensement et la fin de l'enquête, aux erreurs de déclaration dans l'une des deux sources près. Par la suite, les enfants nés en 2011 (apparaissant dans l'EFL ou dans l'EAR) ne seront pas pris en compte (ou traités à part) pour les comparaisons pour raisonner à champ constant. On ne peut, en effet, faire mieux pour être à champ constant, ne disposant pas dans le questionnaire de l'EFL du mois de naissance des enfants.

Les enfants retenus pour cette comparaison (une fois l'apurement effectué) et la mise en place d'une typologie de famille (et en général pour les études sur les enfants au sein des familles) sont ceux figurant dans le tableau T13 qui soit vivent tout le temps dans le logement, soit ont rempli un bulletin individuel dans l'EAR⁸. Les enfants supplémentaires que la deuxième partie de la définition conduit à prendre en compte ne passent pas tout leur temps dans le logement⁹:

- soit parce qu'ils passent la moitié du temps ou plus dans le logement¹⁰ : il est logique de les conserver s'ils passent plus de la moitié du temps dans le logement. S'ils en passent exactement la moitié alors on suppose que les règles du recensement (présence dans le logement le jour de référence du RP) ont bien été appliquées, ce qui amène à retenir les enfants qui ont un BI¹¹.
- soit parce que l'information sur le temps de présence n'est pas remplie,
- soit encore, dans des cas assez rares (0,6% de l'ensemble des enfants retenus), parce qu'ils ne résident qu'une petite partie du temps dans le logement¹² : ils peuvent, par exemple, passer l'essentiel de leur temps en internat, auquel cas, leur résidence principale dans le RP est celle de leur parent chez qui ils reviennent régulièrement ou partager leur temps entre plus de deux logements sans qu'il y en ait un où ils vivent au moins la moitié du temps

Dans toutes ces situations, le fait qu'ils aient un bulletin individuel rempli dans l'EAR conduit à considérer qu'ils sont rattachés à ce logement.

Finalement, on retient 13,7 millions d' « enfants » mineurs parmi 17,8 millions sans limite d'âge ; 9 sur 10 (92 %) résident tout le temps dans le logement¹³, au sens EFL.

I.4 La détermination des « enfants » dans l'EFL (au sens de l'AMF)

A ce premier filtre doit être rajouté aussi celui qui porte sur les caractéristiques familiales de l'individu : est-il célibataire ? N'est-il pas en couple avec une personne du logement ? N'a-t-il pas d'enfant dans le logement ?

L'EFL ne contient pas d'information systématique permettant de savoir si un enfant est célibataire, sans conjoint et sans enfant, conditions exigées pour être considérés comme un enfant, au sens du recensement. Le recours aux informations de l'EAR, lorsqu'elles existent, permettent d'affiner le champ des enfants à retenir.

Il s'agit de définir quels individus sont considérés comme étant enfant dans l'EFL. On peut s'entendre sur plusieurs définitions, plus ou moins proches du concept RP :

⁷ Contrairement au recensement qui vise avant tout à dénombrer des personnes à une date donnée, l'EFL s'intéresse surtout aux relations familiales. Pour avoir une description de meilleure qualité et plus cohérente de ces dernières, une observation à la date d'enquête pour le ménage est privilégiée.

⁸ e13tpsigt=1 ou cabbi_e^=".

⁹ Ils ont alors e13tpsigt différent de 1.

¹⁰ e13tpsigt=2.

¹¹ En effet, si ceux qui passent plus de la moitié du temps dans le logement doivent bien être conservés, la situation est plus ambiguë pour ceux qui passent exactement la moitié du temps dans le logement. S'ils passent l'autre moitié de leur temps dans un autre logement, les conserver conduirait à les compter deux fois. Or, l'essentiel des enfants mineurs qui ne vivent pas tout le temps dans le logement vit chez leur autre parent (78% de ceux pour lesquels on a une réponse à la question « vit-il aussi régulièrement chez son autre parent ? »). Prendre le risque de les compter deux fois, reviendrait à surestimer les enfants en familles monoparentales et recomposées au profit des enfants en famille traditionnelle.

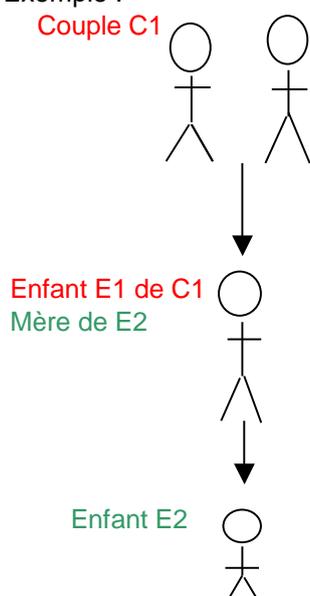
¹² e13tpsigt=3.

¹³ e13tpsigt=1.



- une définition « large » (définition 1), où tous les enfants sont pris en compte dès lors qu'ils sont inscrits dans le tableau T13 des enfants du répondant ou du conjoint de celui-ci, s'ils ont un BI ou s'ils vivent tout le temps¹⁴ dans le logement.
- Une définition a priori plus en adéquation avec la définition du recensement (définition 2), où les enfants précédemment retenus doivent, s'ils apparaissent dans l'EAR être identifiés comme étant enfant dans le logement (d'un couple ou d'une personne seule)¹⁵. Rajouter cette contrainte permet notamment de ne pas considérer dans le champ des enfants des individus vivant avec leur(s) parent(s) mais étant eux-mêmes parents ou en couple avec une personne du logement (mais cela a très peu d'incidence dès lors que l'on s'intéresse prioritairement aux mineurs) :

Exemple :



Dans une telle configuration, le ménage est composé de deux familles (au sens de l'AMF) : l'une formée du couple C1, l'autre formée de E1 et de son enfant E2. L'individu E1 ne peut être rattaché qu'à une seule famille : celle qu'il forme avec son enfant. Ses parents sont alors considérés comme un « couple sans enfant ».

Cette deuxième définition permet donc de prendre en compte la spécificité des familles multi générationnelles et de ne pas compter comme « enfants » des descendants ayant eux-mêmes construit leur propre famille, qui sont alors avant tout des parents.

Néanmoins, elle est sans doute un peu restrictive puisqu'elle cumule des contraintes des deux enquêtes. Un individu n'est compté dans le champ des enfants que s'il est à la fois déclaré comme l'enfant ou le bel-enfant d'un répondant EFL et si, par ailleurs côté EAR, il est codé comme enfant d'un couple ou d'une famille monoparentale¹⁶. Il suffit qu'une seule de ces enquêtes l'oublie ou le code mal pour qu'il soit exclu du champ des enfants.

En ce qui concerne les enfants du tableau T13 de l'EFL qui n'ont pas de BI dans l'EAR mais qui vivent tout le temps dans le logement, on les conserve, en supposant qu'il s'agit d'un oubli côté EAR. On n'applique pas de « contrôle » sur le fait qu'ils ne soient ni parent ni en couple avec quelqu'un du logement, car on ne dispose pas de l'information.

- Compte tenu de la proportion non négligeable d'enfants mineurs (environ 1%, soit 125 000) du tableau T13 (i.e. passant au moins une petite partie du temps dans le logement) codés comme vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes

¹⁴ e13tpsigt=1.

¹⁵ MOCO=11 ou 12.

¹⁶ MOCO=11 ou 12.



côté EAR¹⁷, et au vu des éléments de la liste A¹⁸ les concernant, on intègre dans la sélection précédente ces enfants s'ils sont célibataires¹⁹. On assouplit donc la définition d'enfant au sens du recensement. On estime, en effet, que le codage du recensement a des chances relativement élevées d'être faux dans ces situations complexes particulières. On note notamment que parmi ces enfants, 57% vivraient en famille recomposée, contre 10% en moyenne (de ceux qui ont un BI). Ce constat laisse penser que la population des enfants EFL considérés comme personnes hors famille dans l'EAR provient de familles plus compliquées à appréhender. Cette approche correspond à la définition 3.

Si l'on étudie plus précisément les individus mineurs de l'EAR considérés comme hors famille et célibataires, près des deux tiers sont mentionnés dans l'EFL en tant qu'enfant de quelqu'un du logement. Une partie de ceux n'apparaissant pas dans l'EFL vivent aussi peut-être avec un seul de leur parent qui ne correspond pas au sexe enquêté dans leur zone de collecte. Enfin, une partie - minoritaire - d'entre eux, correspondent vraisemblablement à des individus du logement sans lien de parenté avec les adultes qui y vivent (enfants en famille d'accueil, enfants vivant avec un autre membre de la famille, ...).

Plus la définition d'enfant est stricte, moins les effectifs d'enfants en famille recomposée²⁰ sont élevés : en effet, puisqu'on a moins d'enfants au sein des familles, les « risques » que l'un d'entre eux ne soient pas enfant des deux adultes du couple baissent. De plus, les individus qui sont exclus des enfants par la définition stricte appartiennent vraisemblablement plus souvent à des structures familiales compliquées au sein desquelles les familles recomposées peuvent être surreprésentées.

La définition 2 est la plus restrictive, on note ainsi une part légèrement plus faible d'enfants en famille recomposée (de l'ordre de 0,4 point) et un effectif global d'enfants de l'ordre d'1% plus bas qu'avec les définitions 1 et 3.

Au final, les résultats obtenus avec les trois définitions ne diffèrent pas beaucoup les uns des autres. Notamment parce que peu d'individus de moins de 18 ans vivant avec au moins un de leurs parents sont en couple avec quelqu'un de leur logement ou sont eux-mêmes parents.

La sélection 3 est celle finalement conservée pour les études et intégrée dans le fichier de production et de recherche de l'enquête Famille et logements²¹. C'est aussi cette définition qui est désormais considérée dans tout ce qui suit. On dénombre ainsi 13 700 000 enfants de moins de 18 ans²².

Cette définition peut aussi être utilisée pour dénombrer le nombre de familles par la table *enfant*, en ne conservant qu'une observation enfant par bulletin EFL. En effet, dans les ménages « simples » avec une seule famille, la famille est portée par l'unique bulletin correspondant au parent répondant ; dans un ménage complexe avec plusieurs familles sans lien de parenté, chaque bulletin correspond à une famille ; enfin, dans les familles multi-générationnelles, se pose la question des générations « pivots », à la fois parent (et donc ayant rempli un bulletin si celui-ci est majeur) et enfant de l'un de ses parents qui a rempli un bulletin. Mais il n'y a pas de risque d'être compté deux fois dans deux types de familles différentes. Ces « enfants-parents » ne sont, en effet, rattachés qu'à une seule famille : celle qu'ils forment, en tant que parents, avec leurs enfants. Étant parents, ils ne font pas partis du champ des enfants EFL.

Les familles comprenant un couple formé de deux conjoints de même sexe bénéficient d'un traitement spécifique (détail donné infra).

¹⁷ MOCO=31

¹⁸ tableau des habitants du logement, dans la feuille logement de l'EAR.

¹⁹ célibataire dans l'EAR si apparié. Sinon, la plupart de ceux appariés étant célibataire, on conserve aussi les individus pour lesquels on n'a pas l'information du statut matrimonial.

²⁰ La typologie du type de famille est développée plus bas, dans la partie II.2/.

²¹ C'est la version d'avril 2014 du FPR qui est utilisée dans cette note.

²² On identifie alors les enfants par la variable ENF=1, qu'on peut ventiler par type de famille selon la variable FAMILLE.



I.5 Construction d'une typologie de famille

Les individus identifiés comme enfant dans l'EFL sont alors classés selon une typologie des familles (au sens de l'AMF) déclinée en trois modalités :

- famille monoparentale, lorsqu'il n'y a pas de couple parental dans le ménage.
- couple avec enfants, qui se distingue en :
 - famille recomposée lorsqu'au moins un des enfants de la famille n'est pas l'enfant des deux membres du couple et
 - famille « traditionnelle »²³, dans le cas contraire.

Comme dans l'EAR, les familles sont constituées au sein des ménages : chaque individu appartenant à un seul ménage (principalement) et donc au maximum à une seule famille.

La construction de cette typologie nécessite de répondre à deux questions :

1- l'individu répondant, qui est le parent ou le beau-parent des enfants mentionnés, a-t-il un conjoint dans le logement ?

→ Si oui²⁴, alors on est dans le cadre d'une famille de type couple avec enfants.

→ Si non²⁵ (y compris, donc, s'il y a un conjoint non cohabitant), quelle qu'en soit la raison, alors on est en présence d'une famille monoparentale.

Dans le cas d'un adulte en couple avec un conjoint qui ne vit pas dans le logement, la famille est considérée comme monoparentale (à des fins de comparaison avec l'EAR). On peut considérer que les problématiques du quotidien de l'adulte du logement sont proches de celles d'un parent de famille monoparentale. L'enfant, quant à lui, vit, comme un enfant de famille monoparentale, l'essentiel de son temps avec un seul de ses parents.

Néanmoins, on sait préciser si le conjoint hors logement du parent avec lequel vivent ces enfants est le deuxième parent ou une autre personne. Pour un peu moins de quatre enfants sur dix vivant avec un parent en couple non cohabitant, le conjoint non présent est l'autre parent. Dans la majorité des cas, le conjoint non cohabitant n'est pas le parent de l'enfant : cela renforce le choix fait ici de considérer la famille comme monoparentale. On ne connaît pas la relation de ce conjoint avec les enfants, ni même s'il les connaît.

2- Dans le cas de couple avec enfants, quels sont les liens de parenté qui existent entre les deux adultes et les enfants ?

Si l'un des enfants, au moins, n'est pas l'enfant des deux membres du couple²⁶, alors on est en présence d'une famille recomposée.

Un enfant vivant dans le même logement que ses deux parents qui ne se considèrent plus en couple vit, selon cette logique dans le FPR, dans une famille monoparentale (avec le parent ayant répondu à l'EFL). Le questionnaire et la logique de l'EFL ne permettent pas de prendre le point de vue de l'enfant, ce qui conduirait alors à le considérer en famille traditionnelle (ou recomposée si présence de demi-frères ou demi-sœurs) car résidant avec son père et sa mère dans un même logement²⁷.

Concernant les enfants vivant avec deux personnes de même sexe, la même logique a été adoptée dans le fichier de production et de recherche de l'EFL : si les deux adultes se disent parent de l'enfant alors on est dans le cas soit d'une famille recomposée, si par ailleurs un des autres enfants du logement n'est l'enfant que d'un des membres du couple, soit d'une famille « traditionnelle » sinon. Néanmoins, on les classe ici, pour la comparaison avec l'EAR, en famille monoparentale, afin d'être sur des concepts équivalents.

²³ On reprend ici le terme « traditionnelle » pour qualifier les familles qui ne sont ni recomposée ni monoparentale, utilisé dans plusieurs publications de l'Insee.

²⁴ Q3couple='1'

²⁵ Q3couple^='1'

²⁶ E13_14PART='2' ou E13_14CPART='2'

²⁷ En effet, dans l'EFL, l'enquêté doit indiquer pour chaque enfant si c'est un enfant de son conjoint actuel. S'il déclare ne pas être en couple, la réponse à cette question est vide.



II. Comparaisons macroéconomiques des nombres de mineurs vivant en ménages ordinaires, d'enfants et de familles entre l'EFL et l'EAR.

La comparaison au niveau macro conduit à mettre en regard des effectifs d'enfants par types de famille définis à partir de l'EFL d'une part et du recensement d'autre part. On compare des effectifs globaux obtenus à partir de données parfois imputées.

Dans l'approche macro la pondération permet donc de compenser les enfants qui n'apparaissent pas dans l'EFL, parce qu'ils vivent dans un ménage où leur (unique) parent n'a pas répondu à l'EFL, ce qui n'est pas le cas avec une comparaison micro qui sera développée plus loin (différence de réponse ou non pour un individu donné entre ses variables de l'EAR et celles de l'EFL). Néanmoins, l'approche macro ne permet pas d'explicitier les incohérences au sein d'un ménage entre EFL et EAR.

Pondérations et approches macro et micro :

Le décompte des enfants dans l'EFL nécessite d'utiliser un système de pondération.

Deux poids existent, conduisant à deux approches différentes des enfants :

- Le poids adulte répondant permet d'appréhender le nombre d'enfants des pères d'une part et celui des mères d'autre part,
- Le poids enfant décompte au sein des ménages les enfants dans leur résidence principale. Cette approche consiste à donner un poids aux enfants appariés avec le recensement et à ceux (minoritaires) sans bulletin individuel dans le recensement considéré dans l'EFL comme « vivant tout le temps dans le logement ». Ainsi, les enfants ne sont comptés qu'une seule fois, dans le logement où ils passent le plus de temps.

C'est ce deuxième poids qu'on utilise ici.

Il est identique au poids ménage qui est obtenu par un partage des poids individus.

Pour certains types de famille, le poids est nul. C'est par exemple le cas des familles monoparentales vivant avec un isolé interrogé dans l'EFL tandis que le parent ne l'est pas (car du sexe non enquêté dans sa zone de collecte) ou encore lorsque cohabitent dans le même logement plusieurs familles qui ne sont pas toutes interrogées dans l'EFL du fait de leur composition par sexe.

L'approche macro « récupère » ces enfants via le jeu des pondérations. En effet, la pondération est construite à partir d'un calage sur marge réalisé de façon simultanée sur les caractéristiques des ménages, familles et enfants. Les enfants/familles/ménages sans poids sont compensés par le poids affecté aux enfants/familles/ménages de mêmes caractéristiques.

Le calage se fait sur les caractéristiques EAR des individus, ménages, familles, enfants, des répondants EFL par rapport à l'ensemble des répondants à l'EAR. Par exemple, pour le nombre d'enfants de l'individu, on regarde son nombre d'enfants dans l'EAR et non pas son nombre d'enfants dans l'EFL. Ce calage ne conduit donc pas à ce que le nombre d'enfants et les structures familiales de l'EFL correspondent « par construction » à ceux de l'EAR.

II.1 Comparaison de la répartition des enfants par type de famille entre les deux sources

Malgré le petit décalage conceptuel éventuel évoqué plus haut (les célibataires géographiques sont rattachés au logement où ils vivent les week-end ou les vacances dans l'EAR et pas toujours dans l'EFL où c'est l'appréciation du répondant qui prime) qui conduit à surestimer dans l'EFL par rapport à l'EAR les couples ne vivant pas ensemble et donc les familles monoparentales, les enfants en famille monoparentale restent plus nombreux dans l'EAR. Pour l'EAR, la comparaison se fait dans cette note sur le champ des ménages ayant au moins un répondant à l'EFL (et avec la pondération EFL) et pas sur l'ensemble de l'EAR 2011²⁸.

²⁸ Les écarts avec des exploitations de l'EAR sont minimes, ne serait-ce que du fait du calage de l'EFL sur l'ensemble de l'EAR.



On obtient alors les répartitions suivantes :

Tableau 2 : Répartition des enfants mineurs (effectifs pondérés) par type de famille dans l'EFL et dans l'EAR

		Ensemble	Hors nés en 2011	Répartition (en %)
EFL	Couple avec enfants	11 240 000	11 180 000	82,0
	Traditionnelle	9 770 000	9 720 000	71,3
	Recomposée	1 470 000	1 460 000	10,7
	Monoparentale	2 460 000	2 460 000	18,0
	Ensemble	13 700 000	13 640 000	100,0
EAR 2011 échantillon de ménages	Couple avec enfants	11 080 000	11 040 000	81,3
	Monoparentale	2 540 000	2 540 000	18,7
	Ensemble	13 620 000	13 580 000	100,0

Champ : ensemble des enfants mineurs (au sens de l'AMF).

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Les couples considérés ici sont de sexe différent.

Le nombre d'enfants apparaissant dans l'EFL est légèrement supérieur à celui des enfants dans l'EAR (voir partie III.1. sur les enfants EFL codés « isolés hors famille » dans l'EAR). Par ailleurs, la part d'enfants mineurs nés avant 2011 en famille monoparentale s'élève, d'après l'EFL, à 18,0 % contre 18,7 % dans l'EAR.

II.2 Décompte des familles

Le passage à la notion de famille à partir de la table enfant de l'EFL est ensuite assez immédiat. On conserve une observation par répondant qui déclare au moins un enfant de moins de 18 ans vivant principalement dans le logement. Pour les familles composées d'un couple de même sexe où les deux adultes sont chacun parent « principal²⁹ » d'au moins un enfant, il est cependant nécessaire de faire un traitement spécifique pour ne conserver qu'une observation pour la famille.

Côté EAR, on conserve une observation par famille avec enfant de moins de 18 ans³⁰.

Tableau 3 : Répartition des familles avec au moins un enfant mineur dans l'EFL et dans l'EAR

	Famille avec au moins un enfant mineur				Famille avec au moins un enfant mineur, hors ceux nés en 2011			
	EFL		EAR (sous-échantillon)		EFL		EAR (sous-échantillon)	
	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)
couple + enfants	6 190 000	79,7	6 100 000	79,1	6 170 000	79,6	6 090 000	79,1
<i>traditionnelle</i>	5 470 000	70,4			5 450 000	70,3		
<i>recomposée</i>	720 000	9,3			720 000	9,3		
monoparentale	1 580 000	20,3	1 610 000	20,9	1 580 000	20,4	1 610 000	20,9
Ensemble	7 770 000	100,0	7 720 000	100,0	7 750 000	100,0	7 700 000	100,0

Champ : Familles avec au moins un enfant mineur (né après 1992).

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

On dénombre 7 750 000 familles avec au moins un enfant mineur né avant 2011 à partir de l'EFL contre 7 700 000 avec l'EAR. Comme au niveau enfants, la part des familles monoparentales est plus élevée dans l'EAR que dans l'EFL (+0,5 points).

²⁹ Dans le FPR, pour les couples de même sexe où les deux membres du couple répondent à l'EFL, on affecte aux enfants le cabefl d'un parent dit « principal » ainsi que le cabefl_c de l'autre (beau-)parent. Lorsqu'un seul des adultes se dit être le père ou la mère, c'est celui-ci qui est associé principalement à l'enfant. Lorsque les deux adultes se déclarent mère ou père (cas plus rares), le parent principal est défini de façon arbitraire (on affecte l'enfant à l'un des parents).

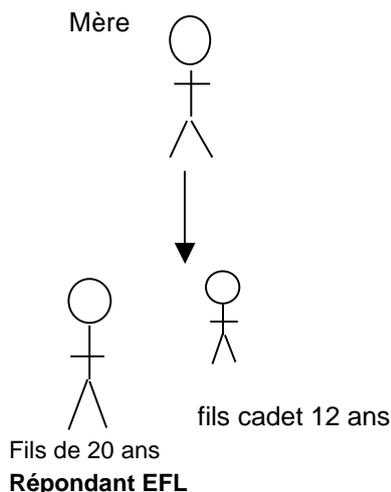
³⁰ Une famille EAR est alors identifiée par un unique identifiant cabfl !!numf.



III. Comparaison micro-économique du nombre d'enfants selon les situations familiales dans l'EFL et l'EAR

Au niveau micro, on compare les réponses apportées à l'EAR et à l'EFL pour chaque individu. Les comparaisons sont rendues plus complexes que les comparaisons macro du fait de l'échantillonnage de l'EFL. Dans un ménage comptant au moins un adulte de chaque sexe qui ne sont pas en couple avec une personne du logement, par exemple une mère et son fils majeur, si les seuls enfants du ménage sont ceux de l'adulte n'ayant pas à répondre à l'EFL, il n'y a aucun enfant déclaré dans l'EFL.

Exemple :



Dans une zone de collecte où ce sont les hommes qui sont interrogés, le fils majeur sera l'unique répondant EFL de cette famille. Son frère n'apparaît donc pas dans la table enfant, alors que côté EAR, nous avons deux enfants vivant en famille monoparentale, dont un mineur.

Au niveau macro, cet effet est compensé par la pondération. Mais ce n'est pas le cas au niveau micro. Cet effet n'affecte que les familles monoparentales et les enfants vivant avec un couple de même sexe, et ne concerne pas ceux des couples de sexe différent. Ces familles se voient attribuer un poids nul (voir note sur la pondération n°137 calcul des pondérations de l'enquête EFL 2011 et encadré plus haut).

Pour éviter d'alourdir la comparaison avec des individus qu'on ne retrouve pas au niveau macro, on exclut de la comparaison micro les données qui ont un poids strictement positif³¹.

III.1 Analyses des écarts EAR - EFL sur les enfants

Le nombre d'enfants mineurs au sens EAR est proche du nombre d'enfants mineurs répertoriés dans l'EFL.

On compte environ 900 observations d'enfants mineurs de moins dans l'EAR que dans l'EFL (ce qui correspond à 60 000 enfants en moins), si on se restreint à ceux ayant un poids non nuls : 1945 mineurs EAR hors champ dans l'EFL (soit non présents (1611), soit majeurs (334)) contre 2858 mineurs EFL hors champ dans l'EAR (soit hors famille (1799), soit majeurs (253), soit non présents (806)).

On note, tout d'abord, un très faible écart lié à la sélection des enfants sur l'âge. Pour chacune des sources, environ 300 enfants mineurs ont 18 ans ou plus dans l'autre source.

³¹ poids nuls ou manquants.



Les variables années de naissance³² sur les deux sources ne sont pas toujours cohérentes et selon qu'on prend l'une ou l'autre en compte, on élimine ou on ne conserve pas exactement les mêmes individus.

Les âges pris en compte dans l'EFL et dans l'EAR sont les âges redressés, voire imputés. Si l'âge brut de l'enfant n'est pas renseigné dans l'EFL, mais qu'un appariement a néanmoins été rendu possible avec un enfant apparaissant côté EAR, alors l'âge dans l'EFL est rempli par celui renseigné dans l'EAR dans les fichiers de diffusion (cf. document sur l'appurement).

Tableau 4 : Répartition des enfants EAR et EFL selon qu'ils sont ou non mineurs dans chacune des sources

		Age EAR					
		Mineurs		Total des mineurs	Majeurs	Non présents	Total
		enfant EAR (moco =11 ou 12)	non enfant EAR				
Age EFL	Mineurs	186 624	1 799	188 423	253	806	189 482
	Majeurs	334	27	361			
	Non présents	1 611		1 622			
	Total	188 569	1 826	190 395			

Champ : enfants au sens EFL ou EAR nés entre 1993 et 2010 compris, vivant principalement dans le logement, de poids strictement positif (Poids_men_fam_enf^=0 ou .). Données non pondérées.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Note : la définition d'enfants retenue est la définition 3.

L'âge EFL retenu est l'âge brut, corrigé par l'âge EAR lorsque celui-ci n'est pas rempli dans l'EFL ou imputé lorsqu'on n'a pas d'information EFL (traitements intégrés dans le FPR).

L'âge EAR retenu est l'âge imputé.

L'âge correspond, dans l'EAR comme dans l'EFL, à la différence entre 2010 et l'année de naissance de l'enfant.

Par construction, lorsque l'année de naissance EFL est manquante, c'est qu'on ne retrouve pas l'enfant dans l'EAR. Dans le cas contraire, l'année de naissance EAR aurait été récupérée pour combler la valeur manquante dans l'EFL.

En grisé : les individus hors champ : ni enfants mineurs EFL ni enfants mineurs EAR.

Les 1 611 enfants mineurs EAR qu'on ne retrouve pas dans l'EFL (soit parce qu'ils ont été codés à tort comme enfant d'un ou des adultes présents dans le logement dans l'EAR, soit parce qu'ils ont été omis dans l'EFL) « compensent » partiellement les 1799 mineurs de l'EAR codés comme individu hors famille (moco=31) et les 806 mineurs EFL qui n'ont pas de BI dans l'EAR. Les 1611 et 806 cas peuvent correspondre soit à des cas où les personnes sont effectivement présentes dans une source et pas dans l'autre, soit, de manière plus marginale, à des cas où les personnes sont en fait dans les deux sources mais n'ont pu être appariées du fait d'informations trop divergentes. Les 1799 cas de mineurs présents dans l'EAR mais non considérés comme enfants sont examinés ci-dessous.

Qui sont les enfants EFL codés « isolés hors famille » dans l'EAR ?

1799 mineurs « isolés hors famille » dans l'EAR sont considérés comme des enfants dans l'EFL, d'après la définition retenue. Ils vivent pour l'essentiel (plus des trois quarts) dans un logement considéré comme complexe au vu des informations collectées dans les bulletins individuels et dans lequel le traitement manuel du prestataire n'a in fine pas été pris en compte. Cela peut, par exemple, être le cas si l'âge d'un enfant a été mal saisi (on trouve 1954 au lieu de 1994) : l'incohérence apparente qui ressort alors sur la différence d'âge entre les parents et l'enfant conduit le processus RP à rejeter le traitement du prestataire. L'année de naissance, fautive, de l'enfant est maintenue, mais le mode de cohabitation des personnes de la famille devient alors « personne hors famille ». Le traitement manuel du prestataire est rejeté alors qu'il aurait conduit à une variable correcte.

Pour ces 1400 cas, leur intégration dans le champ des enfants côté EFL est, sans conteste, validée. On note que les deux tiers des enfants concernés par l'abandon du traitement du prestataire sont, côté EFL, des enfants de familles recomposées.

Leur non-prise en compte dans le champ des enfants dans l'EAR conduit à minorer la part des enfants vivant avec des couples au profit de ceux vivant en familles monoparentales.

³² anai et e13_14anai



Les 400 autres individus mineurs « isolés hors famille » sont directement codés par le prestataire suite à l'examen des liens. Ils se répartissent dans environ 300 ménages. Dans les deux tiers des ces ménages, il n'y a aucun individu parent³³ et la majorité d'entre eux sont constitués uniquement d'individus « isolés hors famille ». Si dans certains cas (minoritaires), il s'agit bien d'une cohabitation de personnes hors famille (LIEN='colocataire') ou de situations plus difficiles à saisir (tous les liens de la liste A sont vides et les individus déclarent n'être pas en couple dans les BI), dans la majorité des cas, les liens sont clairement renseignés et indiquent une famille « classique » ('EPOUSE' + 'FILS' / 'FILLE') et les informations des BI sont aussi sans ambiguïté³⁴. Il pourrait s'agir d'erreur du prestataire lors du codage des liens de ces personnes.

Un certain nombre d'enfants EFL classés comme hors famille dans l'EAR vivent avec d'autres personnes en famille et notamment au moins un individu parent.

Ces enfants sont dans des situations diverses, notamment :

- Les liens « belle-fille », « beau-fils » ou « bel enfant » sont parfois compris comme conjoint d'un des enfants, alors qu'il semble, au vu de ce qu'on trouve dans l'EFL, qu'il s'agisse bien des enfants du conjoint.
- Quelques-uns d'entre eux sont des enfants placés, en famille d'accueil.

On note à nouveau que le plus grand nombre de cas d'incohérences se trouvent sur les enfants en famille recomposée. **Leur non-prise en compte dans le champ des enfants dans l'EAR conduit à nouveau à minorer la part des enfants vivant avec des couples au profit de ceux vivant en familles monoparentales.**

Au global, la réintégration de ces individus « isolés hors famille » en « enfants », lorsqu'ils apparaissent dans le champ des enfants de l'EFL, semble tout à fait adéquate, dans le cadre de la comparaison menée ici, et valide la définition des enfants retenues en I.4.

Tableau 5 : Répartition des enfants mineurs non communs par type de famille

		Effectifs	Part (en %)	Effectifs pondérés	Part en %
Inclus dans champ EFL seulement	Couple avec enfants	2 403	84,1	160 000	73,8
	Monoparentale	455	15,9	60 000	26,2
	Ensemble	2 858	100,0	220 000	100
Inclus dans champ EAR seulement	Couple avec enfants	1 507	77,5	100 000	62,8
	Monoparentale	438	22,5	60 000	37,2
	Ensemble	1 945	100,0	160 000	100

Champ : Enfants au sens EFL ou EAR nés entre 1993 et 2010, vivant principalement dans le logement, de poids strictement positif.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Données non pondérées pour les deux premières colonnes.

La part des enfants en famille monoparentale parmi l'ensemble des enfants présents dans une source mais pas dans l'autre augmente avec les pondérations mais c'est toujours sur le champ des enfants inclus dans l'EAR et pas dans l'EFL qu'elle est la plus élevée.

Les familles monoparentales, de part la nature de l'échantillon³⁵, sont moins souvent interrogées. La pondération permet de pallier cette difficulté : leur part pondérée est, de fait, plus élevée que leur part non pondérée.

Les écarts liés aux enfants non communs aux deux sources expliquent une petite partie des différences de répartition des enfants entre « couple avec enfant(s) » et famille monoparentale. En effet, les enfants mineurs « présents dans l'EAR et absents de l'EFL » sont plus souvent en famille monoparentale que les enfants mineurs « présents dans l'EFL -

³³ pas de variable mode de cohabitation MOCO=22 ou 23.

³⁴ COUPLE_X=1 (variable brute du recensement correspondant à la question « vivez-vous en couple ? ») pour les deux adultes les plus âgés, de sexe différent, années de naissance entre les adultes en couple et avec les enfants supposés cohérentes.

³⁵ Dans l'EFL, un seul sexe est interrogé par zone de collecte, et donc une famille où il n'y a pas de couple à plus de risque de ne pas être captée.



absents de l'EAR » (23 % contre 16 % en pourcentages non pondérés et 38 % contre 24 % en pondéré).

Les écarts non expliqués à ce stade correspondent donc aux écarts liés aux enfants communs aux deux sources. Ce sont eux qui expliquent l'essentiel de l'écart sur les familles monoparentales.

III.3 Comparaison des enfants présents dans les deux sources

En plus des écarts liés aux enfants non commun signalés ci-dessus, on note aussi des incohérences entre les deux sources sur le classement des enfants mineurs présents de part et d'autre. Ainsi, des enfants sont codés comme « enfant de famille monoparentale » d'après une source alors qu'ils sont dans une famille traditionnelle ou recomposée d'après l'autre.

On évalue ainsi à 265 le nombre d'observations de mineurs enfants de famille monoparentale dans l'EFL et enfants de couple dans l'EAR. Inversement, 647 observations correspondent à des enfants de familles monoparentales dans l'EAR et à des enfants de couple dans l'EFL.

Tableau 7 : Répartition des individus mineurs enfants au sens EFL et EAR selon les typologies de famille

	Enfants mineurs EAR					
	Données non pondérées			Données pondérées		
	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Ensemble	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Ensemble
Traditionnelle	144 379	503	144 882	9 560 000	80 000	9 640 000
Recomposée	20 666	144	20 810	1 360 000	20 000	1 380 000
Monoparentale	265	20 667	20 932	20 000	2 380 000	2 400 000
Ensemble	165 310	21 314	186 624	10 940 000	2 480 000	13 420 000

Champ : enfants au sens EFL et EAR, nés entre 1993 et 2010 compris.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Hors observations de poids nuls.

Sur le champ des enfants communs aux deux sources, la part sur données pondérées des enfants mineurs en famille monoparentale est alors de 18,4 % dans l'EAR contre 17,9 % dans l'EFL, soit un écart de 0,5 point (contre 0,7 point sur l'ensemble des données).

a/ Enfants vivant en famille monoparentale dans l'EFL et avec un couple parental dans l'EAR

Parmi les 265 observations classées en enfant d'un couple³⁶ dans l'EAR et en famille monoparentale dans l'EFL, le tiers vit avec un parent en couple non cohabitant. Si cette non-cohabitation se fait pour raison professionnelle, le conjoint qui vit ailleurs la semaine, est néanmoins rattaché au logement dans le recensement. Il ne s'agit pas d'une incohérence entre les sources, mais d'une différence de concept.

Pour les observations restantes, difficile de trancher d'où vient le problème ; probablement un peu des deux sources.

b/ Enfants vivant en famille monoparentale dans l'EAR et avec un couple parental dans l'EFL

Parmi les 647 observations classées en enfant d'une famille monoparentale dans l'EAR et famille= « recomposée » ou « traditionnelle » dans l'EFL, on en compte 309 (48 %) qui vivent dans un logement où le sexe de l'un des membres du couple a été mal rempli dans l'EAR : contrairement à ce qui est indiqué dans l'EFL et en désaccord avec ce qu'on lit dans les informations de la liste A de la feuille logement du recensement, les deux membres du couple sont de même sexe dans leur bulletin individuel du recensement. Or dans l'EAR pour la variable mode de cohabitation (MOCO) utilisée pour les analyses ménages famille un couple est composé d'un homme et d'une femme (cf. supra). Deux individus d'un même sexe

³⁶ MOCO=11.



ne peuvent donc pas former un couple au sens de MOCO, les deux adultes ont été recodés comme ne formant pas un couple et les enfants ont été rattachés à un seul des deux adultes pour former une famille monoparentale³⁷. **La moitié (46 % sur données pondérées) de la sur-représentation des enfants en famille monoparentale dans l'EAR par rapport à l'EFL vient ainsi d'erreur de saisie ou de remplissage sur le sexe d'un des membres du couple.**

Parmi les 338 autres enfants classés en famille monoparentale à l'EAR et comme vivant avec un couple parental dans l'EFL, 97 vivent dans un logement avec une seule famille sans personne hors famille au sens de l'EAR, c'est à dire une forme simple de ménage avec une famille.

Ces 97 observations d'enfants sont répartis dans 66 logements.

Pour la majorité d'entre eux, le (beau-)parent se déclare en couple (cohabitant) dans l'EFL comme dans le BI, **mais il est la seule personne en couple avec un BI dans le logement** : soit le conjoint a oublié de remplir un BI, soit le conjoint est rattaché à un autre logement même si le répondant indique qu'il s'agit d'une situation de cohabitation, la notion pouvant dans des cas compliqués susciter différentes interprétations. La variable « vivez-vous en couple » du RP n'impose pas nécessairement cohabitation (il n'y a pas de consigne donnée sur ce sujet). Deux cas de figure sont alors possibles :

- soit le conjoint apparaît dans la liste A, cas le plus fréquent, et on peut imaginer que celui-ci a oublié de remplir son BI ou qu'il n'a pas indiqué être en couple.
- soit le conjoint n'apparaît pas dans la liste A. Difficile de trancher puisque les informations sont contradictoires.

Cependant, dans 70 % des cas, le répondant à l'EFL a indiqué (avant apurement / redressement) que le conjoint vivait « toute l'année (ou presque) » dans le logement³⁸.

Pour les autres, minoritaires dans cette catégorie, le classement en famille monoparentale à l'EAR vient d'une erreur d'appréciation du lien par le prestataire entre les membres du couple : les deux parents déclarent bien vivre en couple dans leur bulletin individuel³⁹ et des liens de conjoint (concubin / concubine / conjoint / épouse / époux / mari / pacsé / union libre) apparaissent dans la liste A des feuilles logement du recensement.

On dénombre aussi 228 observations d'enfants vivant dans un ménage composé d'une seule famille et d'une (ou plusieurs) personne(s) isolée(s) hors famille.

Parmi ceux-ci, environ un quart vit dans un logement dans lequel aucune ou une seule personne se déclare en couple sur leur BI. La procédure de codage du RP considère qu'il n'y a pas de couple dans le logement et que les enfants qui y vivent sont en famille monoparentale.

Pour les trois autres quarts, dans la plupart des cas, on a bien le même nombre de personnes dans la liste A que de bulletins individuels renseignés et les liens de parenté entre les individus sont généralement correctement remplis. On observe ainsi un nombre élevé de logement dans lequel on trouve un « mari », « époux(se) », une « femme », un « pacsé », ... Pour ces cas, les indicateurs de complexité du ménage indiquent que la variable mode de cohabitation de l'EAR a été construite en s'appuyant sur la lecture « manuelle » des liens de parenté de la liste A. Ce codage manuel considère alors, à tort, un lien « ami » au lieu de conjoint conduisant à considérer une famille monoparentale et un ou des isolés.

Enfin 13 enfants, répartis dans 9 logements, vivent dans un ménage avec deux familles, au sens de l'EAR. Dans la quasi-totalité de ces cas, il s'agit de familles multi générationnelles où un des grands « enfants » des adultes les plus âgés est lui-même parent et ne vit pas en couple : on a donc un couple avec ou sans enfant (les grands-parents dont plusieurs enfants peuvent vivre encore avec eux sans être eux-mêmes parents ou en couple) et une famille monoparentale (souvent la fille du couple précédent avec son ou ses enfants) ou une famille traditionnelle.

³⁷ on a donc MOCO=31 pour l'un des adultes et MOCO=23 pour l'autre.

³⁸ q9tps_logr_x='100000'

³⁹ COUPLE=COUPLE_X=1.

